

OFFRES  
PARTENAIRES

ÉDITION N°3 Festival  
*Les Vieilles  
Pédales*  
CHARTRES ET ALENTOURS

LVP

10 11 12 MAI 2024

*Un festival gonflé !*

# *Partenaire particulier cherche festival particulier...*

## **Et ça tombe à pic !**

Être partenaire du festival Les Vieilles Pédales, c'est participer au premier événement local dédié au vélo, au vintage, aux produits locaux et au patrimoine, rien que ça !

Un événement qui réunit toutes les générations, puisque de 7 à 77 ans, tout le monde pédale.

Un événement qui rayonne large, attirant des visiteurs et participants de l'agglomération chartraine, du département et au-delà.

Un événement qui promeut un mode de déplacement doux, accessible au plus grand nombre, symbole de liberté, bon pour la santé et respectueux de l'environnement. Dans l'air du temps...

Un événement à part, fait de découverte, de partage, de convivialité, de musique et de dégustations locavores...



# Tous en selle !

Blanc, à pois, vert, jaune ou arc-en-ciel : choisissez votre maillot et rejoignez l'équipe ! \*

## Pourquoi devenir partenaire ?

Pour PARTICIPER à la troisième édition d'un événement dans l'air du temps !

Pour ASSOCIER votre image et vos valeurs à un festival fédérateur !

Pour CONTRIBUER au dynamisme d'une association locale pleine d'énergie !

Pour MOTIVER vos collaborateurs lors d'une course vintage par équipe !

Pour PROMOUVOIR le vélo, le rétro et les produits locaux !

Pour REJOINDRE les entreprises, commerces, producteurs et associations qui sont déjà dans la course !

Pour PASSER UN BON MOMENT, tout simplement !

## Alors ! Prêts à mouiller le maillot ?

\* (voir détails des offres).



# Offres 2024

Chaque partenariat étant unique, composez avec nous une formule en fonction de vos souhaits, du montant et du type de partenariat (mécénat ou sponsoring). Le partenariat peut être réalisé sous forme de dons financiers, dons en nature, dons en compétence.

## Visibilité...

- Logo + lien sur la page partenaire de notre site.
- Logo sur les photocall disposés aux endroits stratégique lors du festival.
- Communication sur nos réseaux sociaux, FB, LinkedIn, Insta.
- Message speaker lors du festival.
- Vos PLV sur le festival : Bâche, Totem, Drapeaux...
- Distribution de vos goodies ou flyers dans les besaces des participants.
- Un prix pour le défi à vélo remis au nom de votre société.
- Logo premium sur les affiches 120x176 et tous les autres documents.
- Un parcours au nom de votre société.
- Autre demande : -----  
-----  
-----

## EXEMPLE DE COÛT RÉEL APRÈS DÉDUCTION FISCALE

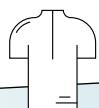
Montant de la participation  
**1000€**

Réduction d'impôts de 60%  
**600€**

Coût après déduction fiscale  
**400€**

Valeurs maxi des contreparties (jusqu'à 25% du don)  
**250€**

Coût réel du mécénat  
**150€**



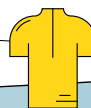
300€



800€



1250€



1750€



2500€

...

# Offres 2024

## ... et/ou contreparties

- Mise à disposition d'un espace et/ou d'un stand sur le village du festival.
- Des tickets consommation (à échanger à la buvette LVP).
- Des inscriptions au défi à vélo vintage  
(Parc André Gagnon - par équipe de 2 personnes).
- Des inscriptions à nos balades, pour vous ou vos collaborateurs.
- Autre demande : -----  
-----  
-----

### **SPONSORING OU MÉCÉNAT ?**

Le mécénat se distingue du parrainage (sponsoring en anglais) par la présence ou non de contrepartie.

Autant le mécène ne recherche pas de contrepartie (sauf éventuellement la citation de son nom), autant le parrain s'engage avec le bénéficiaire dans une opération de nature commerciale en vue d'en retirer un bénéfice direct.

Dans le cas du mécénat, les contreparties admises fiscalement de doivent pas excéder 25% du montant du don.

### **LE RÉGIME FISCAL DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE**

Lorsqu'une entreprise assujettie à l'impôt en France fait un don à un organisme d'intérêt général, elle bénéficie d'une réduction de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, mais peut aussi bénéficier de certaines contreparties en communication et relations publiques.

Pour les entreprises, la réduction d'impôt est égale à 60% du montant du don effectué en numéraire, en

compétence ou en nature, et retenu dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT, avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants. Il est à noter que les mécènes sont soumis à des obligations déclaratives.

*cf. Article 238bis du Code Général des Impôts.*

Toutes les offres et avantages de ce document sont non contractuels et susceptibles de modifications.

## CONTACTS



### Les Vieilles Pédales

Association Loi 1901

SIREN : 889 642 583

RNA : W281009666

#### Contact

Sébastien Lepeltier

06 62 12 39 69

[lesvieillespedales@gmail.com](mailto:lesvieillespedales@gmail.com)

ACCUEIL

[www.lesvieillespedales.com](http://www.lesvieillespedales.com)

